



Manifeste d'oriGIn EU

Un appel à valoriser la contribution unique des indications géographiques à l'agriculture et à la société européennes

Nos priorités pour les élections européennes de 2024 et la prochaine Commission européenne

oriGIn EU est la branche européenne d'oriGIn, l'alliance mondiale des indications géographiques (IG) : [site web](#)
Sa mission est de représenter ses membres — groupes d'IG individuels ainsi que les associations nationales d'IG — auprès des institutions européennes.



oriGIn EU Office:
Square Ambiorix 18
1000 Brussels, Belgium
mailto: eu.office@origin-gi.com



Les indications géographiques, un atout et une réussite de l'Union européenne

L'Europe possède une richesse inégalée de spécialités régionales. Pour protéger ce patrimoine unique, l'UE a mis en place un cadre juridique qui permet le développement de ces produits : la politique des indications géographiques. Chaque produit portant une Indication Géographique porte en lui une histoire d'authenticité, de savoir-faire, de qualité et de dévouement transmise de génération en génération. Les IG européennes protègent non seulement les traditions culinaires de l'Europe, mais contribuent également à l'agriculture durable, au développement rural, à la cohésion sociale et à la croissance économique dans l'ensemble de l'UE.

Qu'est-ce qu'une IG ?

Les indications géographiques (IG) établissent des droits de propriété intellectuelle pour des produits spécifiques, dont les qualités, la réputation ou les caractéristiques sont spécifiquement liées à une origine géographique spécifique. Un certain nombre de traités internationaux prévoient la protection des indications géographiques, en particulier l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS) de l'OMC et le système de Lisbonne pour l'enregistrement international des appellations d'origine et des indications géographiques administré par l'OMPI.

Dans l'Union européenne (UE), il existe trois principaux types d'indications géographiques :

- **Les Appellations d'Origine Protégée (AOP)**, disponibles pour les vins et les produits agricoles : signe qui identifie un produit fabriqué, transformé et préparé dans une zone géographique définie à partir d'un savoir-faire reconnu. Ces produits doivent leurs caractéristiques exclusivement ou essentiellement à leur lieu de production et au savoir-faire des producteurs locaux.
- **Indications géographiques protégées (IGP)**, disponibles pour les vins et les produits agricoles : signe qui identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont essentiellement imputables à son origine géographique.
- **Indications géographiques (IG)**, disponibles pour les spiritueux : signe qui identifie un produit dont une qualité, une réputation ou une autre caractéristique donnée est essentiellement attribuable à son origine géographique.



Poids économique des IG dans l'UE

En mars 2024, l'UE dénombre plus de 3500 AOP, IGP et IG de l'UE protégées par le droit de l'UE, dont 1644 vins de l'UE, 1689 produits agricoles et alimentaires et 263 spiritueux de l'UE.

Le secteur des IG apporte une contribution significative à l'économie de l'UE. En 2020, la valeur des ventes du secteur des IG était estimée à plus de 75 milliards d'euros et représentait environ 15,5 % des exportations totales de produits alimentaires et de boissons de l'UE ([Étude sur la valeur économique des systèmes de qualité, des indications géographiques \(IG\) et des spécialités traditionnelles garanties \(STG\) de l'UE](#)).



Avantages résultant de la protection de l'IG

Pour les producteurs

- Protège leurs connaissances et leur savoir-faire
- Contribue au développement durable : les producteurs doivent travailler sur les trois piliers de la durabilité car la production ne peut pas être délocalisée
- Les protège de la concurrence déloyale, car seuls les producteurs qui se conforment à la spécification de l'IG peuvent utiliser le nom
- Crée de la valeur pour les producteurs qui bénéficient de prix élevés en contrepartie de la qualité de leurs produits
- Améliore la position des producteurs dans la chaîne de valeur
- Permet un meilleur partage de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne

Pour la société

- Maintien d'un patrimoine culturel et d'une biodiversité
- Apporte de la valeur aux zones défavorisées ou récupérées grâce à une activité qui ne peut pas être délocalisée
- Contribue au développement des zones rurales et crée des emplois, y compris dans le secteur du tourisme
- Un outil de développement rural durable car la production doit rester sur le territoire

Pour les consommateurs

- Protège la diversité de la culture et des goûts alimentaires de l'UE, car les IG donnent accès à une grande variété de produits typiques
- Garantit la typicité du produit liée à :
 - un territoire délimité,
 - une tradition,
 - savoir-faire
- Assure la transparence des méthodes de production à travers le cahier des charges du produit



Les priorités d'oriGIn EU pour l'avenir des IG dans l'UE

L'UE est le leader mondial en matière de produits de qualité et de développement rural durable. Pour maintenir son leadership et permettre aux IG de continuer à prospérer, oriGIn EU a identifié 5 priorités sur lesquelles les institutions européennes devraient concentrer leur attention dans les années à venir.

1

Appeler à un **soutien institutionnel fort** pour les IG à travers un recentrage sur les IG en tant que produits stratégiques pour l'UE

2

Prendre en compte les **spécificités** des IG dans les législations horizontales

3

Permettre une **mise en œuvre et une adoption ambitieuse** du nouveau règlement de l'UE sur les IG et assurer la cohérence avec le règlement sur les IG artisanales et industrielles.

4

Accroître la **promotion** du concept d'IG et de son logo dans l'UE et dans les pays tiers

5

Accroître la protection et l'accès au marché des indications géographiques dans les négociations commerciales



1. Appeler à un soutien institutionnel fort pour les IG à travers un recentrage sur les IG en tant que produits stratégiques pour l'UE

Quels sont les enjeux ?

Le rôle positif joué par le système de qualité des aliments de l'UE, et en particulier par les indications géographiques, est largement démontré aux niveaux des producteurs, des consommateurs et de la société. Pendant des décennies, la politique de l'UE en matière d'indications géographiques a été le point culminant de la politique agricole européenne, les produits d'indication géographique servant d'ambassadeurs de la gastronomie et du savoir-faire agricoles européens dans le monde entier. La politique de promotion des produits agricoles de l'UE et la politique commerciale de l'UE ont contribué à la mondialisation du système européen des indications géographiques. La crise agricole actuelle a mis en lumière les points forts du modèle des IG : sa capacité à créer et à partager de la valeur, la garantie d'une production dans des régions spécifiques de l'UE où les IG contribuent au développement des zones rurales et facilitent le renouvellement des générations dans l'agriculture, la promotion de la qualité et de la diversité spécifiques des aliments et des boissons européens.

Cependant, cela pourrait être mis en péril si la Commission continue de mettre de côté les IG dans le cadre de sa stratégie Green Deal. Au cours des dernières années, la Commission européenne s'est penchée sur la durabilité sous l'angle de l'environnement et de la santé, et a ignoré les piliers économiques et sociaux. Ce faisant, elle a conclu que les indications géographiques n'étaient pas des produits durables et qu'elles ne devaient donc plus être une priorité pour l'UE. La CE n'a pas tenu compte du fait que les producteurs d'IG sont naturellement attentifs à la protection de la zone où ils produisent ; la seule façon pour les IG de survivre dans le temps est de prendre soin de leur environnement car ils ne peuvent pas délocaliser leur production. De plus, la CE considérait de nombreux IG comme « mauvais » pour la santé des consommateurs, car la plupart des produits IG contiennent des niveaux élevés de sel, de sucre, de graisse ou d'alcool. Cette approche a ignoré la contribution des IG dans les régimes alimentaires équilibrés et traditionnels mis les IG dans une situation très difficile. La CE a également fait pression sur les producteurs pour qu'ils reformulent leurs recettes, ce que les IG ne peuvent pas faire car leur caractère unique provient des méthodes de production traditionnelles. Cette approche communautaire a conduit à pénaliser les indications géographiques par une réduction considérable du budget alloué aux programmes de promotion de l'UE en faveur des indications géographiques et par un certain désengagement des services communautaires en faveur des indications géographiques.

Les IG peuvent continuer à avoir un rôle prééminent dans les années à venir à condition que le cadre juridique et politique de l'UE tienne compte de leurs spécificités et de leurs besoins. Pour relever les défis à venir, les producteurs d'IG ont besoin de signaux clairs de la part de la future Commission européenne et du Parlement européen. La politique européenne en matière d'indications géographiques doit être repositionnée comme l'une des pierres angulaires de l'agriculture européenne afin d'assurer la continuité de la réussite de la politique européenne en matière d'indications géographiques au niveau de l'UE et au niveau mondial.

Nous appelons le futur Parlement européen et les institutions de l'UE à :

- Demander à la DG Agriculture de la CE de lancer un plan d'action européen pour les IG
- Sur le plan politique, repositionner les IG comme l'une des pierres angulaires de la politique agricole européenne
- Sur le plan technique, consacrer des ressources suffisantes à la gestion, à la protection et à la promotion des indications géographiques, en particulier au sein de la DG Agriculture de la CE
- Collecter régulièrement des données sur les IG afin de mesurer leur impact et leur contribution aux niveaux local, régional, national et international
- Renforcer le rôle du commissaire à l'agriculture.
- Assurer le renouvellement de l'intergroupe Vins, spiritueux et produits de qualité, le plus ancien intergroupe du Parlement européen et un forum d'échange très important pour le secteur des IG.



2. Prendre en compte les spécificités des IG dans les législations horizontales

Quels sont les enjeux ?

En vertu du droit de l'UE, les produits à IG bénéficient de plusieurs dispositions spécifiques. C'est notamment le cas de la protection étendue de la propriété intellectuelle accordée par les réglementations de l'UE en matière d'indications géographiques. En outre, le règlement relatif à l'organisation commune des marchés (OCM) de la politique agricole commune (PAC) prévoit des outils de régulation spécifiques pour les indications géographiques, en particulier la possibilité pour les produits AOP et IGP de réguler l'offre. Cette disposition, qui a été étendue à tous les produits d'IG dans le cadre de la dernière réforme de la PAC, a bénéficié aux groupements de producteurs d'IG qui l'ont mise en œuvre.

Les spécificités des IG ont également été prises en compte dans le cadre de réglementations horizontales, telles que le règlement sur les emballages et les déchets d'emballages. Suite aux protestations des producteurs d'IG, les emballages traditionnels ont été exemptés des obligations de réutilisation ou de recyclage, bien que certains d'entre eux soient limités dans le temps. De même, les IG bénéficieront d'une dérogation en ce qui concerne la minimisation des emballages, car il est important pour elles de continuer à utiliser des emballages traditionnels et adaptés.

Une réforme des règles d'étiquetage des denrées alimentaires est attendue avec des changements dans l'étiquetage de l'origine et l'introduction possible d'un étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage. Il est essentiel que cette réforme ne porte pas atteinte aux IG et que des limites et des dérogations appropriées soient accordées pour protéger les spécificités des IG. L'application du Nutri-score aux produits IG, par exemple, aurait un impact très négatif sur les IG ; une dérogation devrait être accordée. De même, la CE devrait se pencher sur les initiatives nationales susceptibles d'avoir un impact sur les IG et de fragmenter le marché intérieur, comme le système Origin'info récemment mis en place par le gouvernement français, qui portera atteinte au concept d'IG.

Nous appelons le futur Parlement européen et les institutions de l'UE à :

- Maintenir la régulation de l'offre prévue par le règlement OCM dans la future PAC (après 2027)
- Reconnaître la spécificité des IG dans le cadre de la future réglementation



3. Permettre une mise en œuvre et une adoption ambitieuse du nouveau règlement de l'UE sur les IG et assurer la cohérence avec le règlement sur les IG artisanales et industrielles.

Quels sont les enjeux ?

Le [règlement \(UE\) 2024/1143](#) introduit pour la première fois dans le droit de l'UE une définition de la durabilité basée sur les trois piliers : environnemental, économique et social. Les IG pourront s'appuyer sur cette définition pour renforcer leur développement durable qui est au cœur de leur existence. Le nouveau règlement prévoit un renforcement des groupements de producteurs d'IG leur permettant de jouer un rôle plus important dans le développement, la protection et la promotion des IG. Il offre également une meilleure protection aux IG, en particulier en ligne. Il s'agit là d'un élément essentiel pour protéger à la fois les droits et la réputation des producteurs et des consommateurs contre la contrefaçon. L'avenir s'annonce prometteur pour les IG s'ils parviennent à tirer le meilleur parti du nouveau cadre juridique des IG. Toutefois, une cohérence est nécessaire entre les différents systèmes d'indications géographiques (IG). C'est pourquoi il est essentiel d'assurer le même niveau de contrôle pour les IG agricoles, artisanales et industrielles, ce que ne fait pas le règlement européen sur les IG artisanales et industrielles récemment adopté. En attendant, les IG industrielles et artisanales ne devraient pas être autorisées à porter le logo de l'IGP et devraient plutôt avoir un logo différent.

Il est primordial de rester vigilant face à ceux qui souhaitent capitaliser sur nos succès, notamment sur les menaces que fait peser sur les IG le développement des systèmes de marque régionales. Nos IG sont uniques, ce ne sont pas des marques mais des outils collectifs de dynamisme économique et rural que nous devons préserver ensemble dans une démarche collective.

Nous appelons le futur Parlement européen et les institutions de l'UE à :

- Assurer la bonne mise en œuvre de la nouvelle réglementation
- Promouvoir les IG auprès des producteurs, en particulier dans les États membres où il existe un fort potentiel pour les IG, et leur fournir le soutien technique et financier nécessaire pour les aider à construire et à développer leurs IG
- Reconnaître la contribution des IG à la durabilité, notamment en facilitant l'introduction de pratiques de durabilité, sous un ou plusieurs des 3 piliers, dans les spécifications des produits
- Accorder des pouvoirs aux groupements de producteurs reconnus dans la définition et la mise en œuvre de règles pour développer leurs IG
- Assurer la protection accrue des IG prévue par le nouveau règlement



4. Renforcer la promotion du concept d'IG et de son logo dans l'UE et dans les pays tiers

Quels sont les enjeux ?

La politique de qualité est une réussite de l'UE. Pendant des décennies, il a été le fleuron de la politique agricole européenne, et les produits IG ont été les ambassadeurs de la gastronomie et du savoir-faire agricole européens dans le monde entier. Ce succès a été possible grâce à la promotion du concept d'IG dans l'UE et dans les pays tiers. Malheureusement, ces dernières années, la Commission a massivement réduit le budget alloué à la promotion des produits agricoles et des IG, malgré le fort intérêt des producteurs et des consommateurs d'IG et le grand potentiel de marché (voir le rapport de la Commission européenne de février 2021 [sur la mise en œuvre de la politique de promotion des produits agroalimentaires de l'UE](#)).

Compte tenu des défis actuels auxquels est confronté le secteur agricole de l'UE et de la montée des sentiments anti-UE, la CE devrait accroître son soutien et son financement à la promotion des produits agricoles de l'UE, en particulier des indications géographiques. La CE doit montrer au secteur agricole que l'UE soutient ses agriculteurs et fait la promotion de produits de qualité auprès des consommateurs. Le soutien apporté à la promotion des IG est crucial pour de nombreux petits et moyens producteurs qui n'ont pas les moyens de promouvoir leurs produits individuellement mais qui peuvent bénéficier d'un programme de l'UE sous la bannière de l'IG qu'ils produisent.

Nous appelons le futur Parlement européen et les institutions de l'UE à :

- Prévoir un budget plus important pour la promotion des IG dans l'UE et dans les pays tiers
- Rejeter toute discrimination vis-à-vis de la promotion de certaines catégories de produits agricoles
- Lancer une campagne promotionnelle pour sensibiliser les consommateurs européens aux logos AOP et IGP



5. Accroître la protection et l'accès au marché des indications géographiques dans les négociations commerciales

Quels sont les enjeux ?

Ces dernières années, l'UE a conclu de nombreux accords de libre-échange avec des pays tiers, dont un chapitre sur la protection des indications géographiques. Cela s'est avéré extrêmement important pour garantir l'accès à ces nouveaux marchés ainsi que pour développer l'exportation des IG européennes en dehors de l'UE. Les indications géographiques restent l'une des questions les plus controversées dans de nombreuses négociations, avec une forte opposition de la part de certains pays, dont les États-Unis. Face à cette difficulté, la CE a, à plusieurs reprises, fait des concessions en acceptant des exceptions à la protection intégrale des importantes indications géographiques européennes dans les pays tiers. À l'avenir, la CE devrait rester déterminée à assurer un niveau élevé de protection des indications géographiques dans les accords commerciaux. En outre, il est de la plus haute importance d'assurer la mise en œuvre intégrale des règles dans les pays tiers.

Nous appelons le futur Parlement européen et les institutions de l'UE à :

- Poursuivre la négociation d'accords commerciaux en vue d'améliorer l'accès aux marchés et la protection de la propriété intellectuelle des indications géographiques.
- Rechercher un niveau élevé de protection des IG dans les pays tiers, équivalent à celui accordé dans le cadre juridique européen et ouvert à toutes les IG
- Impliquer les groupes de producteurs d'IG dans les négociations et les consulter sur les compromis concernant leur nom d'IG
- Renforcer le dialogue avec les membres de l'UE afin de faciliter le développement et la protection des indications géographiques dans les pays tiers.